



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
- EXERCICE 2018 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 26
Nombre de pouvoirs	: 07
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le budget primitif du Service de l'Assainissement a été établi sur la base du maintien des tarifs proposés au Conseil Municipal du 5 avril 2018.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de budget primitif qui vous est soumis.

Le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 étant adoptés à la même séance, une reprise des résultats 2017 sera effectuée dans le budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Apothéoz (02)/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De voter le budget primitif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2 : D'arrêter les recettes et les dépenses d'exploitation à la somme de **2 537 400,89 euros HT**.

ARTICLE 3 : D'arrêter les recettes et les dépenses d'investissement à la somme de **854 632,00 euros HT**.

ARTICLE 4 : Soit un budget global de **3 392 032,89 euros H.T.**

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **17 AVR. 2018**

AFFICHEE LE : **17 AVR. 2018**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

17 AVR. 2018